



apprendre

tout au long de la vie

# Le gouvernement du Québec au service de la formation des adultes

Dossier spécial

Sur le thème *Apprendre tout au long de la vie*, le gouvernement du Québec rendait publics, le 2 mai dernier, la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et le Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, que la population et les différents acteurs des secteurs de l'éducation et de l'emploi attendaient avec impatience.

Cette politique est issue d'un large consensus des milieux concernés. Les orientations qui en constituent les assises ont été rédigées en fonction de la réalité des adultes et adaptées à leurs besoins. Elles permettent d'assurer une formation de base au plus grand nombre de personnes possible, de maintenir et

rehausser le niveau de compétence des adultes, de valoriser et reconnaître leurs acquis et leurs compétences et de lever des obstacles à l'accessibilité et à la persévérance des études. Quant au plan d'action, il précise le rôle des partenaires des secteurs de l'éducation et de l'emploi qui concentreront leurs efforts dans ces champs d'intervention.

La politique revêt un caractère rassembleur pour les nombreux ministères s'intéressant à l'apprentissage tout au long de la vie. Sa mise en œuvre nécessitera le recours à plusieurs autres partenaires des milieux sociaux, économiques, communautaires et culturels de la société québécoise. Le plan d'action s'échelonne sur cinq ans, soit de 2002 à 2007.

Les tableaux qui suivent présentent une synthèse du contenu de la politique. Pour en savoir plus, on peut consulter le site Internet du ministère de l'Éducation et celui d'Emploi-Québec aux adresses suivantes : [www.meq.gouv.qc.ca](http://www.meq.gouv.qc.ca) et [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net).

## Saviez-vous que :

- toute personne âgée de seize ans ou plus au 30 juin de l'année de son anniversaire peut bénéficier des services d'éducation des adultes?
- les services d'éducation des adultes sont organisés de façon à faciliter la fréquentation, notamment par la formation à temps partiel et des entrées continues de même que des sorties variables?
- toute personne qui n'a pas son diplôme d'études secondaires a accès gratuitement à la formation générale des adultes?
- l'on peut faire reconnaître ses acquis scolaires et extrascolaires dans les commissions scolaires et ainsi accélérer sa démarche de formation?
- il existe des services de formation à distance en éducation des adultes?
- des services d'alphabétisation sont offerts dans les commissions scolaires et dans les groupes d'alphabétisation populaire autonomes?
- qu'il existe un numéro 1-800 pour avoir plus de renseignements sur les services d'alphabétisation dans les commissions scolaires et dans les groupes d'alphabétisation populaire autonomes? (1800 361-9142)
- pour répondre aux multiples besoins des adultes, les commissions scolaires offrent plusieurs services dont la francisation, la formation à l'intégration sociale, l'intégration socioprofessionnelle, les services de premier et de second cycles du secondaire?

Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Internet de la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation <http://www.educationquebec.qc.ca/dfga2001/portail.html>, vous y trouverez notamment une section dans laquelle vous pouvez poser vos questions.

## Quatre orientations structurantes et mobilisatrices

Sur la base des enjeux en cours, des définitions et des principes retenus et des préoccupations qu'elle fait siennes, la politique gouvernementale s'articule autour de quatre grandes orientations reliées étroitement entre elles et définissant des priorités d'action :

### 1 RELEVER LE DÉFI DE LA FORMATION DE BASE, C'EST AGIR :

- pour lutter contre l'analphabétisme et augmenter le niveau de formation de base de la population québécoise;
- pour enrichir le contenu du curriculum de formation de base et les programmes d'alphabétisation;
- pour susciter la demande de formation;
- pour adapter l'offre et la prestation des services en fonction des besoins et des situations des adultes, des collectivités et des groupes de la population éprouvant des difficultés particulières;
- pour consolider et élargir le partenariat, et travailler en synergie et en complémentarité;
- pour soutenir les adultes dans leurs parcours de formation;
- pour promouvoir et valoriser la pratique d'activités culturelles, notamment par la fréquentation des bibliothèques;
- pour prévenir le décrochage scolaire et pour lutter contre ce phénomène.

### 2 MAINTENIR ET REHAUSSER LE NIVEAU DE COMPÉTENCE DES ADULTES, C'EST AGIR :

- auprès des employeurs et de la main-d'œuvre en général pour les sensibiliser à l'importance du développement des compétences pour notre avenir collectif;
- pour assurer l'équité d'accès à la formation pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs;
- auprès des petites et moyennes entreprises pour qu'elles soutiennent encore davantage la formation continue de leur personnel;
- pour offrir davantage de soutien à la formation dans les très petites entreprises et aux personnes qui exercent un travail autonome ou atypique;
- pour que les établissements d'enseignement disposent des marges de manœuvre nécessaires pour répondre rapidement et avec souplesse aux besoins régionaux de la formation de la main-d'œuvre;
- pour faciliter la formation à temps partiel dans le réseau de l'éducation;

- en faveur de certains groupes de la population éprouvant des difficultés additionnelles d'intégration sociale et professionnelle;
- pour favoriser le regroupement d'entreprises à des fins de formation de la main-d'œuvre, en particulier dans un même secteur;
- pour consolider le programme d'apprentissage en milieu de travail;
- pour accentuer le caractère qualifiant et transférable des formations en milieu de travail.

*La politique et le plan d'action relatifs à l'apprentissage tout au long de la vie sont des instruments déterminants pour le développement d'une culture de la formation continue.*

### 3 VALORISER ET RECONNAÎTRE LES ACQUIS ET LES COMPÉTENCES, C'EST AGIR :

- en faveur de toutes formes de valorisation et de reconnaissance officielle des efforts de formation continue faits par les adultes;
- pour que les dispositifs ayant trait à la reconnaissance des acquis et des compétences ainsi qu'à la formation manquante soient plus accessibles;
- pour mettre en place un système de développement et de reconnaissance des compétences par le milieu de travail;
- pour élaborer des mécanismes de réciprocité entre les systèmes de reconnaissance;
- pour clarifier et définir les responsabilités des différentes autorités responsables de la reconnaissance des acquis et des compétences;
- pour soutenir les établissements d'enseignement afin de mettre en place les services de reconnaissance, notamment au regard de la formation manquante et de favoriser l'harmonisation entre les ordres d'enseignement;
- pour mettre au point des approches de valorisation et de reconnaissance des acquis à des fins scolaires plus souples et plus simples, centrées sur les personnes et sur leurs besoins;
- en faveur de certains groupes de la population éprouvant des difficultés particulières, notamment les personnes immigrantes.

## 4 LEVER DES OBSTACLES À LA FORMATION CONTINUE, C'EST AGIR :

- pour consolider les incitatifs gouvernementaux à la formation continue;
- pour consolider, moderniser et développer la formation à distance et en ligne;
- pour augmenter, améliorer et harmoniser les services d'accueil et de référence;
- pour renforcer les services de conseil et d'accompagnement;
- pour reconnaître légalement les organismes d'action communautaire autonome œuvrant en éducation;
- pour constituer une banque de données et stimuler la recherche sur l'éducation et la formation des adultes;
- pour veiller à la qualité de l'enseignement dispensé aux adultes;
- pour assurer le suivi permanent de la politique et du plan d'action ainsi que la cohérence des interventions en matière d'éducation des adultes et de formation continue.

## Première semaine québécoise des adultes en formation

La première édition de la *Semaine québécoise des adultes en formation*, annoncée dans le plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, est une occasion pour toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec de constater concrètement les *Mille et une façon d'apprendre* qui existent et de susciter le goût d'apprendre tout au long de la vie.

Cet événement met en valeur le travail des nombreux acteurs des secteurs de l'éducation des adultes et de la formation continue. Mais, il permet avant tout de rendre hommage à la détermination de tous ceux et celles qui ont entrepris une démarche de formation et qui l'ont menée avec brio. Ces personnes sont un exemple pour toute la population.

La *Semaine québécoise des adultes en formation* favorise la création de partenariats à l'échelle locale, régionale et provinciale en matière de formation continue. À cet effet, plus de 200 activités tenues à travers le Québec figurent dans la programmation de la première édition de la Semaine qui est organisée, à la demande du gouvernement du Québec, par l'Institut canadien d'éducation des adultes.

**Ligne Info Apprendre : 1 888 488-3888**

Le gouvernement du Québec profite de cette Semaine pour annoncer un nouveau service mis au point par la Fondation pour l'alphabétisation : la ligne *Info Apprendre* ou *Adult Learnline*. Il s'agit d'un service téléphonique gratuit et confidentiel offert au Québec qui procure aide et référence à toutes les personnes qui désirent acquérir une formation de base, depuis l'alphabétisation jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

Info  *Apprendre*  
**1 888 488-3888**

*apprendre*  
tout au long de la vie

Québec 

## Prêt pour des études à temps partiel



Vous étudiez à temps partiel à la formation professionnelle au secondaire, au collégial ou à l'université, ou vous envisagez de le faire?

**Le Programme de prêts pour les études à temps partiel :**

une autre façon de répondre aux besoins et à la demande de formation de la société québécoise



**Le** gouvernement du Québec offre un nouveau programme de prêts pour couvrir vos frais scolaires et les frais de garde de vos enfants.

**Si** vous êtes chef de famille monoparentale ou si vous avez un enfant à votre charge, vous pourriez bénéficier de certains avantages.

**Vous désirez en savoir plus?**

Consultez notre site Internet : [www.afe.gouv.qc.ca](http://www.afe.gouv.qc.ca)

Communiquez avec le bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement ou avec notre service d'accueil et de renseignements :

Québec : (418) 643-3750 • Ailleurs au Québec : 1 877 643-3750

**Aide financière  
aux études**

**Québec** 

## Prêt pour des études à temps partiel

### Vous désirez en savoir plus?

L'Aide financière aux études tient compte de certains critères, dont votre revenu familial, pour déterminer votre admissibilité au Programme de prêts pour les études à temps partiel.

Votre revenu familial ne doit pas être supérieur au seuil fixé, soit 35 000 \$ (étudiant ou étudiante sans soutien des parents, du répondant ou de la répondante) ou 50 000 \$ (étudiant ou étudiante avec soutien des parents, du répondant ou de la répondante, du conjoint ou de la conjointe).

Si vous avez des enfants à votre charge, ce seuil sera majoré pour tenir compte de vos responsabilités familiales. Une somme de 2 600 \$ y sera ajoutée pour le premier enfant à votre charge et une somme de 2 400 \$ le sera pour chacun des autres enfants à votre charge. De plus, si vous êtes chef de famille monoparentale, le seuil fixé sera majoré de 1 995 \$.

Pour être considéré comme un étudiant ou une étudiante à temps partiel, vous devez suivre :

- au secondaire, à la formation professionnelle, des cours totalisant de 76 à 179 heures d'enseignement ou de 6 à 11 unités par trimestre;
- au collégial, 2 ou 3 cours ou des cours totalisant de 76 à 179 heures d'enseignement par trimestre;
- à l'université, aux premier, deuxième et troisième cycles, des cours totalisant de 6 à 11 unités par trimestre.